

Pour une transition énergétique du transport routier : annonce du nouveau dispositif de soutien pour les poids lourds électriques

Le Lundi 14 février 2022

Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, a rassemblé ce jour l'ensemble des acteurs du transport routier (constructeurs, opérateurs, organisations professionnels et énergéticiens) dans le cadre d'un Conseil ministériel pour le développement et l'innovation dans les transports (CMDIT) consacré à la transition énergétique du secteur. A cette occasion, le ministre a dévoilé les modalités des nouvelles aides visant à soutenir jusqu'à 65 M€ les projets de véhicules lourds électriques à travers tout le territoire.

Les transports représentent aujourd'hui le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France. Il se doit de réaliser une transition à la fois inédite et profonde afin de respecter les engagements climatiques, et l'objectif d'une neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le CMDIT de ce jour a été l'occasion de dresser un état des lieux de la transition énergétique du transport routier, en particulier pour les véhicules utilitaires légers et les véhicules lourds (poids-lourds, bus, car).

Le Gouvernement a déjà engagé plusieurs actions pour accompagner cette transition, avec notamment le renforcement des aides à l'acquisition de véhicules utilitaires, ou encore la création, dans le cadre de France Relance, d'un bonus visant à soutenir celle de véhicules lourds fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène.

En parallèle, le Ministre avait également lancé depuis plusieurs mois deux Task Force afin d'établir avec l'ensemble des acteurs une feuille de route permettant d'engager une transition ambitieuse, mais aussi réaliste et soutenable. L'une était dédiée aux véhicules lourds et aux véhicules utilitaires légers, et la seconde aux infrastructures de recharge,

Dans cette volonté de décarboner le transport routier, et sur la base des premières conclusions issues de ces groupes de travail, Jean-Baptiste Djebbari a annoncé l'ouverture, d'ici début mars, d'un appel à projets pour accompagner les projets de véhicules lourds électriques, intégrant les bornes nécessaires pour les recharger.

Cet appel à projets « Ecosystème des véhicules lourds électriques » :

- sera ouvert à tous les acteurs contribuant au déploiement de la mobilité et du transport de marchandises électriques,

- aura pour objectif d'accompagner l'émergence de ces solutions « propres » notamment sur la courte distance et la logistique urbaine ;
- sera cumulable avec les dispositifs d'aides existants à l'exception du bonus, dans le respect des règles européennes en matière d'aides d'Etat ;
- intégrera le retrofit des véhicules thermiques en véhicules électriques

La subvention pourra atteindre 65% de l'écart de coût d'acquisition entre le véhicule électrique et son équivalent diesel, selon un barème qui tiendra compte du type de véhicule :

- Pour les poids lourds :
 - jusqu'à 100 000 € par véhicule dont le poids maximal inférieur à 26 tonnes ;
 - jusqu'à 150 000 € par véhicule dont le poids maximal est supérieur ou égal à 26 tonnes ;
- Pour les cars et les bus électriques, jusqu'à 100 000 € par véhicule.

En outre, l'installation de bornes de recharge dédiées à ces véhicules pourra faire l'objet d'un accompagnement allant jusqu'à 60 %.

Le bonus à l'acquisition de véhicules lourds électriques et hydrogène sera maintenu, afin notamment de ne pas pénaliser les dossiers déjà en cours.

Le Ministre a également confirmé devant les acteurs la poursuite des travaux de la Task force sur les véhicules lourds, engageant une nouvelle phase axée en particulier sur les perspectives techniques et énergétiques à moyen et long terme